

<https://www.francetransactions.com/impots/bareme-isf-2015.html>



Barème ISF 2015

- À IMPÔTS -



Date de mise en ligne : jeudi 7 mai 2015

Copyright © Guide épargne et placements pour 2021 - Tous droits réservés

Barème ISF

Barème 2015	Valeur nette du patrimoine soumis à l'ISF	Taux d'imposition ISF
	Valeur au-delà de laquelle l'ISF est activé : 1.300.000,00 Euros	
	Jusqu'à 799 999 €,	0,00 %
	De 800 000 € à 1 300 000 €,	0,50 %
	De 1 300 001 € à 2 570 000 €,	0,70 %
	De 2 570 001 € à 5 000 000 €,	1,00 %
	De 5 000 001 € à 10 000 000 €,	1,25 %
	A partir de 10 000 001 €,	1,50 %

- plafonnement de l'ISF

Le système de plafonnement de l'ISF est toujours valable. Il garantit que le montant total des impôts payés de toute nature (constitué par l'impôt sur la fortune, l'impôt sur le revenu et les contributions sociales) n'excède pas 75 % des revenus de l'année précédente. En cas d'excédent, celui-ci sera déduit du montant de l'ISF. Les revenus exonérés d'impôts ([livret A](#), [LDD](#), plus-value immobilière sur la résidence principale...) sont également à prendre en compte dans ce calcul. Le plafonnement peut donc conduire à une diminution sensible de l'impôt.

Paiement ISF 2015

Les formalités liées au paiement de l'ISF dépendent du montant de l'impôt.

- Votre patrimoine net taxable est compris entre 1,3 et 2,57 millions d'euros

Un avis d'imposition sera envoyé dans le courant de l'été 2015 avec le montant de l'ISF à payer en septembre. Les dates précises ne sont à ce jour pas encore connues. Le paiement de l'ISF peut se faire en ligne, par chèque ou TIP. Toutefois, lorsque le montant de l'ISF n'excède pas 300 Euros, il peut être réglé en espèces.

- Votre patrimoine net taxable est supérieur ou égal à 2,57 millions

La date limite de paiement de l'ISF en 2015 est fixée au 15 juin 2015. Le paiement ne peut pas s'effectuer en ligne. Il peut être réalisé :

- par chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public

- ou par virement direct à la Banque de France.

Post-scriptum :NO_PUB